



Amiens, le 1^{er} juillet 2019

CAPA Promotion
Psychologues de l'Éducation nationale
Déclaration liminaire

Le ministre a présenté aux organisations syndicales, le 26 juin, le rapport « refonder l'orientation, un enjeu État-Régions ». Faisant suite à la Loi Avenir professionnel, présentée comme majeure, et s'appuyant sur les réformes du lycée et de la voie pro, la réforme de l'orientation prétend répondre aux enjeux importants de l'élévation du niveau de qualification des élèves et de justice sociale. Or, les préconisations contenues dans ce rapport ne répondent aucunement aux objectifs d'amélioration de l'orientation des jeunes, d'égalité territoriale ni même d'une meilleure mixité des filières de formation, pourtant affichés par le ministre.

Les préconisations :

- rappellent le transfert aux régions de la compétence sur l'information à l'orientation, le démantèlement de l'ONISEP, organisme national garant d'une l'information nationale et objective, privé de la quasi-totalité de ses personnels ;
- prévoient de réduire drastiquement le nombre de CIO, privant ainsi de nombreux jeunes d'un lieu d'accueil ouvert à tous : élèves scolarisés, étudiants, décrocheurs, ainsi que tous les publics à besoin éducatifs particuliers. Les Psy-EN EDO seraient affectés dans quelques lycées, « têtes de réseau » ;
- prévoient de réduire le nombre de directeurs-trices de CIO, éclatent leurs missions et explosent leurs lieux de travail ;
- limitent les missions des Psy-EN EDO à l'ingénierie en orientation, en faisant d'elles et eux des personnels chargés de la mise en œuvre des actions d'orientation y compris celles des régions sous le contrôle des chefs d'établissement ;
- font fi de la dimension psychologique du développement et du rapport aux apprentissages dans la construction du projet personnel des élèves et des étudiants ;
- proposent la création d'une certification pour les professeurs et d'une habilitation pour les CPE afin qu'ils deviennent les référents orientation dans leurs établissements en lien avec les régions en lieu et place des Psy-EN. Ceci impactera grandement l'exercice des métiers d'enseignants et de CPE.

Au-delà de l'absence de dialogue social dont il fait preuve depuis des mois, le ministère, s'il suivait ces préconisations, promouvrait une vision étriquée et utilitariste de l'orientation.

En effet, **les préconisations de ce rapport, si elles étaient retenues, réduiraient l'orientation à un outil pour trier les élèves dès le collège** dans les filières et les formations en fonction des besoins en emploi et de la demande institutionnelle.

Les choix individuels des élèves et de leurs familles en termes de parcours scolaires sont niés, ce qui renforcera toujours plus les inégalités.

Ce n'est pas cette conception que la FSU défend. Au contraire, l'École doit favoriser l'émancipation de tous les élèves par une culture commune et une formation diplômante qui correspondent à leurs aspirations scolaires et leur choix d'orientation professionnels. L'Éducation nationale doit se donner les moyens de la réussite de tous les jeunes. **La FSU soutiendra de toutes ses forces les personnels et les usagers dans leur opposition à l'adoption de ces préconisations par le MEN.**

Concernant l'actualité locale, une audience demandée au DASEN de l'Aisne a eu lieu vendredi 28 juin en présence de Monsieur Bouvet, secrétaire général et Madame Loquet, IEN IO de l'Aisne. Un point d'accueil d'information et d'orientation a été confirmé à Hirson. A Tergnier il s'agira d'une permanence du CIO de Saint Quentin dans les anciens locaux du CIO de Tergnier qui accueillera également d'autres services. Aucun personnel administratif n'y sera affecté, ce qui pose notamment la question de l'accueil du public. Aucune solution n'est envisagée, il faudra faire preuve d'inventivité dans l'organisation. D'autre part un Psy EN ne peut recevoir de public seul, par conséquent il faudra là encore organiser le service afin de répondre à cette contrainte supplémentaire. Aucune certitude n'existe sur le fait que ces deux structures soient opérationnelles au premier septembre 2019, ce qui va certainement impacter le travail des Psychologues et la réception du public en particulier non scolarisé dès la rentrée de septembre.

Aujourd'hui, jour de la dernière CAPA de cette année scolaire, nous ne pouvons pas ne pas parler du **projet de loi de transformation de la fonction publique** qui à l'instar notamment du rapport Charvet, marquerait l'arrêt des progrès de la démocratie dans notre société, voire leur recul.

Ce projet, que dénonce et combat la FSU, prévoit notamment **un recours accru au recrutement d'agent-e-s par contrat en lieu et place du recrutement sous statut de fonctionnaire**. Ce qui remettrait en cause l'égalité d'accès à l'emploi public par concours et battrait en brèche la garantie d'indépendance des agent-e-s au service de l'intérêt général, gage de la qualité des services rendus au public.

Il prévoit également de **priver les instances paritaires de l'essentiel de leurs prérogatives** en matière de gestion des carrières, d'empêcher par exemple les élu-e-s des personnels d'exercer leur rôle de contrôle, favorisant ainsi une gestion opaque et privant les personnels de recours contre l'arbitraire.

L'application de ce projet aurait également pour conséquence de réduire structurellement le dialogue social, déjà inexistant avec ce ministère.

Pour les élus du SNUipp-FSU et du SNES-FSU, les CAPA sont aussi des occasions de clarification sur la gestion au bénéfice des personnels, et de mise en lien de l'administration avec la réalité à laquelle ces derniers sont confrontés. Clarification et mise en lien qui sont utiles aussi bien aux personnels gérés qu'à l'administration elle-même.

L'expérience de notre corps des PsyEN en construction en est, selon nous un bel exemple, au bénéfice, nous semble-t-il, de nos interlocuteurs du rectorat comme des personnels gérés (particulièrement les psychologues du 1^{er} degré).

Mais il s'agit d'échanges constructifs en vue du bien de tous, ce qui n'est visiblement pas l'objectif de ce gouvernement, qui ne voit dans le dialogue qu'insubordination, et chez les élus des personnels que des opposants à soumettre.

Les élus du SNES-FSU et SNUipp-FSU
Psychologues de l'Education nationale